



GRAYAN-ET-L'HÔPITAL

BUDGET PRIMITIF 2021

Note de présentation brève et synthétique

Conseil municipal du 12 Avril 2021

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2021 du budget principal de la Commune et des budgets annexes. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'Assemblée communale pour l'exercice 2021.

Pour respecter les engagements de mandature de la municipalité, le budget a été construit sur la base des principes suivants :

- La stabilité des taux de fiscalité communaux pour préserver le pouvoir d'achat des contribuables ;
- La dynamisation de l'investissement en utilisant les réelles capacités financières de la commune et en réalisant des efforts de gestion
- La valorisation des activités touristiques par la mise en œuvre de la réforme votée en février 2021 qui réévalue les recettes au regard des prestations offertes et rétribue la réalité des charges assumées par la commune.

Budget primitif 2021 du Budget Principal

Le budget principal 2021 s'élève au total à 5932 K€, répartis à raison de 3729 K€ en section de fonctionnement et de 2202 K€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 3729 K€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique rendue d'autant plus nécessaire dans ce contexte sanitaire et économique encore incertain.

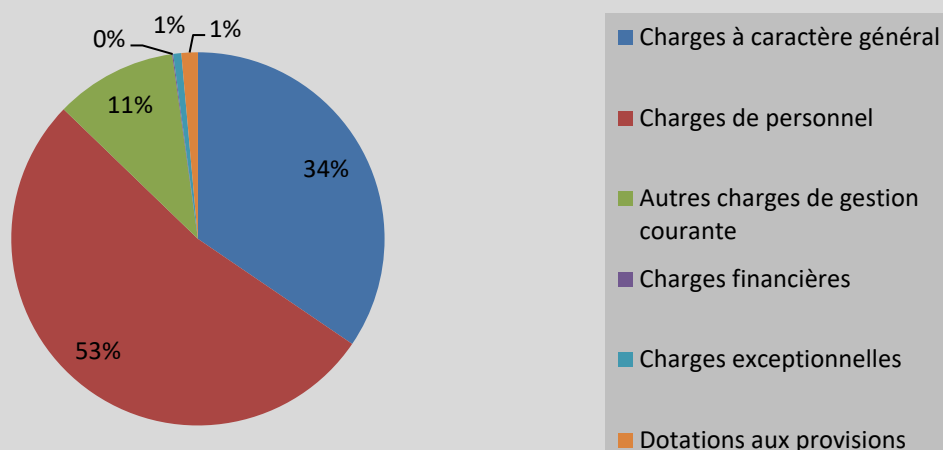
Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution
011 – Charges à caractère général	821 000 €	747 598 €	-8,94 %
012 – Charges de personnel	1 098 000 €	1 141 440 €	3,96 %
65 – Autres charges de gestion courante	268 500 €	228 978 €	-14,72 %
66 – Charges financières	4 656 €	1 949 €	-58,14 %
67 – Charges exceptionnelles	50 000 €	15 150 €	-69,70 %
68 – Dotations aux provisions	30 000 €	30 759 €	2,53 %
022 – Dépenses imprévues	41 000 €	105 184 €	156,55 %
023 – Virement à la section d'investissement	753 254 €	1 458 631 €	93,64 %
TOTAL	3 066 410 €	3 729 689 €	21,63 %

Etabli le : 29/03/2021

Modifié le : 14/04/2021

B.P. 2021 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services, représentent 747 K€ contre 821 K€ en 2020, soit une baisse de 8,94 %.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 1141 K€ contre 1098 K€ au BP 2020 soit une augmentation de 3,96 %. Ceci s'explique notamment par le recrutement d'un responsable des services techniques, la réorganisation du pôle administratif (avec la création de services : activités touristiques, communication/vie associative), le recours à des contractuels pour compenser l'absence d'agents.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 228 K€, globalement en baisse de 14,72 % par rapport à 2020. Il regroupe les indemnités des élus, les charges intercommunales, les subventions annuelles de fonctionnement allouées au CCAS et aux associations ...

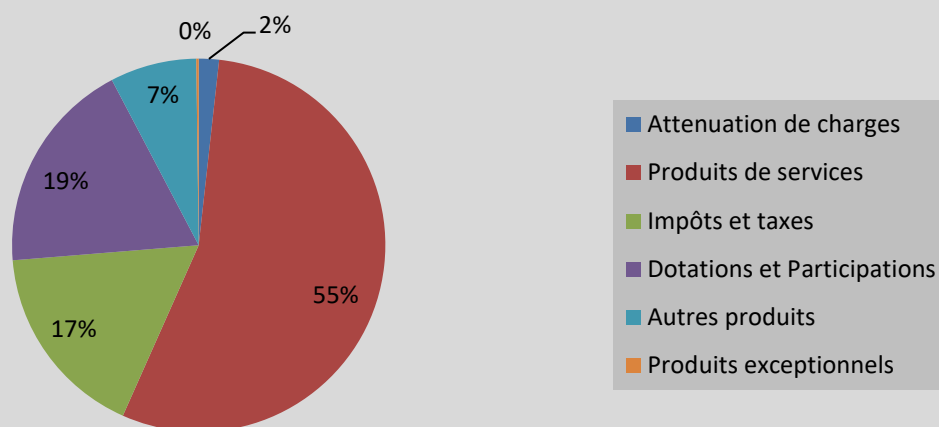
Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 1K€, en baisse de 58,14 %.

Une dotation aux provisions aux risques et charges de fonctionnement (chapitre 68) est inscrite à hauteur 30 759 €.

Recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution
013 – Atténuation de charges	136 000 €	50 000 €	-63,23 %
70 – Produits des services	554 064 €	1 568 763 €	183,14 %
73 – Impôts et taxes	424 873 €	487 109 €	14,65 %
74 – Dotations et participations	482 699 €	531 183 €	10,04 %
75 – Autres produits de gestion courante	362 000 €	214 000 €	-40,88 %
77 – Produits exceptionnels	7 100 €	6 000 €	-15,49 %
R002	1 099 674 €	872 634 €	
TOTAL	3 066 410 €	3 729 689 €	21,63 %

B.P. 2021 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les produits prévisionnels des services et du domaine s'établissent à 1568 K€ (+183,14 % par rapport au BP 2020) et comprennent principalement : la redevance d'occupation du domaine public du camping municipal du Gurp (c'est à dire le loyer prévu dans les statuts du SPIC soit 600 K€), le loyer d'Euronat (560 K€), ainsi que divers remboursements des mises à disposition de personnels communaux (369 K€).

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 487 K€. Ce chapitre progresse de 14,32 % par rapport aux inscriptions 2020. Ce poste est constitué pour près de 64 % par le produit des contributions directes locales (312 K€ ; + 5,05 % par rapport à 2020) et 36 % par l'attribution de compensation de la CDC Médoc Atlantique (37 K€), les droits de mutation et la taxe sur l'électricité (138 K€).

		En Milliers d'Euros		CA 2019	BP 2020	BP 2021	VAR BP 2021/2020
Impôts et taxes	Contributions directes	TFB, TFNB			297	312	5,05 %
	Fiscalité indirecte (AC, autres taxes)	AC (attribution compensation)			37	37	-
		Autres Taxes (droits de mutation, taxe électricité, ...)			92	138	50 %
	Total impôts et taxes					426	487

Les dotations et participations sont estimées à 531 K€ dont 356 K€ issus de DGF (Dotation générale de fonctionnement), 107 K€ de la dotation de solidarité rurale, 44 K€ de participations issues du Département, et 24 K€ des compensations fiscales (exonérations fiscales prises en charge par l'Etat).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 214 K€ et comprend les redevances et loyers divers perçus par la Commune (44 K€), le reversement du budget « Forêt (120 K€) et l'atténuation des charges courantes du budget « Camping Municipal du Gurp et Activités Touristiques » (50 K€).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 1458 K€ au profit de la section d'investissement (+ 93,64 % par rapport à 2020), qui permet de dynamiser l'investissement.

Dépenses d'investissement par chapitre :

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution
16 – Emprunts et dettes	29 227 €	22 949 €	
20 – Immobilisations incorporelles (HO)	10 000 €	5 500 €	
21 – Immobilisations corporelles (HO)	755 000 €	438 213 €	
Ope. 26 – Révision du PLU	40 000 €	60 000 €	
Ope. 48 – Eclairage public	15 000 €		
Ope. 55 – Matériel informatique	20 000 €	25 000 €	
Ope. 566 - Voirie	90 000 €	529 815 €	
Ope. 58 – Matériel divers	40 000 €	19 686 €	
Ope. 591 – Bâtiments communaux	50 000 €	109 037 €	
Ope. 71 – Fossés/Elagage	25 000 €	21 250 €	
Ope. 75 - Terrains	10 000 €	228 250 €	
Ope. 77 - Mobilier	17 000 €	105 654 €	
Ope. 84 - Grigots		50 000 €	
Ope. 85 – Centre paramédical		58 000 €	
Ope. 86 – Café multiservices		30 000 €	
Ope. 87 – Sécurité routière		55 000 €	
Ope. 89 – Postes de secours		70 634 €	
Ope. 0 - OPFI	244 526 €	373 667 €	
TOTAL	1 345 753 €	2 202 658 €	+ 63,67 %

Recettes d'investissement par chapitre :

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution
10 – Dotations, fonds divers et réserves	404 999 €	706 028 €	
13 – Subventions d'investissement	187 500 €	30 000 €	
021 – Virement du fonctionnement	753 254	1 458 630 €	
024 – Produits de cession d'immobilisations	0,00 €	8 000 €	
TOTAL	1 345 753 €	2 202 658 €	+ 63,67 %

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement), le produit des cessions, la taxe d'aménagement, le FCTVA, les subventions.

Le Budget Annexe « Camping Municipal du Gulp et Activités Touristiques »

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	2 405 615,57 €	2 405 615,57 €
INVESTISSEMENT	864 000,03 €	864 000,03 €
TOTAL	3 269 615,60 €	3 269 615,60 €

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Camping municipal du Gulp et Activités Touristiques » s'élève au total à 3 259 814,74 € dont 2 405 615,57 € en fonctionnement et 854 199,17 € en investissement.

Il incarne la réforme des activités touristiques et la refonte des statuts du SPIC votés en février 2021. Il prend donc en compte toute à la fois des recettes alignées sur la tarification du marché au regard des prestations offertes et des charges pour prendre en compte la réalité

des coûts engagés par la commune pour l'ensemble de ses activités touristiques. Ce budget intègre notamment la gestion des gîtes communaux à compter du 2 février 2021.

Les charges à caractère général (camping et gîtes au prorata du 11 /12^{ème} de l'année 2021) sont estimées à 904 K€. Les charges de personnel sont évaluées à 281 K€ (+ 1,37 % par rapport à 2020). Les autres charges de gestion courante sont estimées à 380 K€ (241 K€ pour reversement des charges salariales au budget principal pour le camping ; 80 K€ pour reversement des charges salariales au budget principal pour les gîtes ; 50 K€ pour atténuation des charges et frais généraux et reversement au budget principal).

Les produits proviennent essentiellement de la location des emplacements pour 1684 K€ (application de la nouvelle tarification et une saison estivale sans jauge) et des gîtes (126 K€).

Les dépenses d'équipement proposées sont décrites ci-après :

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution
16 – Emprunts et dettes	26 185 €	26 279 €	
20 – Immobilisations incorporelles (HO)	0 €	7 200 €	
21 – Immobilisations corporelles (HO)	80 000 €	115 413 €	
Ope. 23 – Electrification 60 emplacements		307 836 €	
Ope. 32 – Matériel de bureau	10 000 €	17 500 €	
Ope. 33 – Bâtiments	100 000 €	80 554 €	
Ope. 37 – Aménagement/Agencement		179 429 €	
Ope. 38 - Voirie	103 666 €	95 188 €	
Ope. 0 - OPFI		34 601 €	
TOTAL	319 851 €	864 000 €	+ 170 %

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement : 356 K€), les dotations aux amortissements (244 K€)

Le Budget Annexe « Assainissement »

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	1 218 508,72 €	1 218 508,72 €
INVESTISSEMENT	1 190 029,99 €	1 190 029,99 €
TOTAL	2 408 538,71 €	2 408 538,71 €

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Assainissement » s'élève au total 2 408 538,71 € dont 1 218 508,72 € en fonctionnement et 1 190 029,99 € en investissement.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont estimées à 120 K€ (- 72,35 % par rapport à 2020).

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 13K€, en baisse de 12,19 %.

Les produits proviennent essentiellement des redevances d'assainissement collectif et non collectif (310 K€) et de la contribution des communes (eaux pluviales) pour 60 K€.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 800 K€ au profit de la section d'investissement (+ 85,71 % par rapport à 2020).

Les dépenses d'équipement proposées sont décrites ci-après :

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution
16 – Emprunts et dettes		56 273 €	
20 – Immobilisations incorporelles (HO)		15 752 €	
21 – Immobilisations corporelles (HO)		115 524 €	
Ope. 286 – Tx divers station		10 000 €	
Ope. 288 – Assainissement E.U.		83 695 €	
Ope. 289 - Raccordements		271 993 €	
Ope. 290 - Réseaux		550 000 €	
Ope. 0 - OPFI		86 792 €	
TOTAL		1 190 029 €	

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement : 800 K€), les dotations aux amortissements (255 K€).

Le Budget Annexe « Forêt »

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	257 294,73 €	257 294,73 €
INVESTISSEMENT	83 115,98 €	83 115,98 €
TOTAL	340 410,71 €	340 410,71 €

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Forêt » s'élève au total à 340 410,71 € dont 257 294,73 € en fonctionnement et 83 115,98 € en investissement.

Le Budget Annexe « Gîtes »

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	92 603,99 €	92 603,99 €
INVESTISSEMENT	150 535,42 €	150 535,42 €
TOTAL	243 139,41 €	243 139,41 €

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Gîtes » s'élève au total à 243 139,41 € dont 92 603,99 € en fonctionnement et 150 535,42 € en investissement.

Après son adoption, ce budget sera dissous et les résultats intégrés au budget « Camping Municipal du Gulp et activités touristiques » au cours de l'exercice 2021.